Quatorzième Année. — 20 Centimes le N°. Mardi 28 Juillet 1874.

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHE
Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an ..... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance
Annonces... 25 c la ligne
Réclames,.. 50 c. —

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
MM. Laffite et Cie, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

(tableau 2.)	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Cahors. — Départ..	5h10 matin	12h25 s	5h40 s
Mercuès	5 26 matin	12 47	5 55
Parnac	5 39	1 7	6 7
Luzech	5 47	1 20	6 16
Castelfranc	6 3	1 43	6 37
Puy-l'Evêque	6 17	2 »	6 49
Duravel	6 27	2 14	6 58
Soturac Touzac	6 37	2 27	7 7
Fumel	7 1	2 44	7 19
Monsempron-Libos.— Arrivée.	7 8	2 51	7 26

	Omnibus mixte (151)	Poste mixte	Omnibus mixte (405)
Monsempron-Libos. — Départ.	8h41 matin	5h19 soir	7h40 soir
AGEN..... — Arrivée.	9 59 matin	6 44 soir	9 57 soir
—			
Monsempron-Libos. — Départ.	7h18 mat.	3h 3 soir	7h34 soir
PÉRIGUEUX.. — Arrivée.	10 58 mat.	5 46 soir	11 6 soir
BORDEAUX..... — .	3 28 soir	10 18	
RODEZ..... — .	9 34 soir		
AURILLAC..... — .	9 42		
VIERZON..... — .	7 15	12 42 matin	7 53 s
PARIS..... — Arrivée.	12 39 m	4 39 matin	3 4 s

	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte
PARIS..... — Départ.	7h45 s	9h40 s	
BORDEAUX..... — .		10 30 m	
PÉRIGUEUX..... — .	6 50 matin	1 45 soir	
Monsempron-Libos. — Arrivée.	8 36 matin	5 16	
—			
AGEN..... — Départ.	5h50 matin	2h soir	6h10 soir
Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 15 matin	3	7 31 soir

	Omnib. jours de foire	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Monsempron-Libos. — Départ.	7h30 matin	9h30 matin	5h25 soir	7h50 soir
Fumel..... — .	7 37 matin	9 37 matin	5 37 soir	7 57
Soturac Touzac... — .	7 50	9 49	5 53	8 10
Duravel..... — .	8 2	9 57	6 7	8 19
Puy-l'Evêque.... — .	8 11	10 6	6 20	8 28
Castelfranc..... — .	8 30	10 20	6 43	8 46
Luzech..... — .	8 44	10 32	7 2	9 »
Parnac..... — .	8 55	10 41	7 18	9 11
Mercuès..... — .	9 7	10 52	7 35	9 23
Cahors.... — Arrivée.	9 25	11 8	7 54	9 41

Cahors, le 28 Juillet 1874

Nos lecteurs n'ont pas besoin que nous disions combien grande est notre joie, de voir que le parti conservateur vient de se retrouver presque tout entier.

Nous aurions voulu que les amis de l'Empire imitassent les membres de l'extrême-droite qui, malgré certaines défiances, se sont rangés autour du Maréchal qui est le grand et le véritable vainqueur. Ils ont été blessés de quelques paroles très-vives de M. Lambert de Sainte-Croix et de M. de Broglie contre le gouvernement impérial; mais nous aurions d'autant mieux applaudi à leur conduite si, après avoir repoussé la proposition Casimir Périer, ils s'étaient prononcés contre l'urgence de la proposition de dissolution et ensuite pour la prorogation de l'Assemblée nationale.

Les séances des 23 et 24 juillet peuvent se résumer ainsi :

Ni République;

Ni dissolution;

Ajournement des lois constitutionnelles;

Vacances de l'Assemblée, et repos du Pays après les agitations tentées par les révolutionnaires de toute espèce.

Il ne faut pas se dessimuler qu'avant son départ, qui aura lieu probablement d'ici à dix ou douze jours, l'Assemblée aura encore à subir les ruses, les embuches et les tentatives des vaincus des 23 et 24 juillet. Ces gens-là supputent, chaque jour, les membres présents et les membres absents à Versailles, afin de tenter quelque audacieuse équipée contre la paix des esprits et la reprise des affaires. Habituellement, les propositions renvoyées à la commission d'initiative parlementaire ne sont rapportées que bien plus tard en séance publique. En ce moment, la dernière commission d'initiative se trouvant composée d'une majorité de gauche, il arrive que, dès le lendemain du rejet de l'urgence sur la proposition de dissolution, cette commission, régulièrement saisie, a baclé son travail en un seul jour, de telle sorte que le rapport rédigé sur l'heure va être apporté à la tribune de l'Assemblée. Quels laborieux citoyens que messieurs de la gauche! Toutefois, ils ne réussiront pas à modifier le vote, qui n'a pas seulement repoussé l'urgence de la dissolution, mais qui, en réalité, s'est attaqué directement au fond même de la question. Ils ont ensuite eu simplement le plaisir de se donner un moment de faux espoir, en contraignant l'Assemblée à des débats stériles.

Voici maintenant quelques appréciations sur ces deux séances des 23 et 24 juillet.

1° — *Journée du 23 juillet.*

On lit dans la *Patrie :*

Messieurs les républicains et messieurs les radicaux, qui appellent factieux les députés ou les publicistes demandant le rétablissement d'une monarchie, comprendront sans doute qu'en présence du scrutin du 23 juillet, ils seraient factieux à leur tour, en essayant d'imposer un régime repoussé par les représentants de la nation. La chose peut être pénible à entendre pour les gauches, mais il faut bien la dire : Les hommes du 4 septembre, leurs amis anciens ou nouveaux, leur république modérée ou radicale, tout cela s'est vu infliger, à son tour, un « vote de déchéance. »

Voilà un homme, un soldat loyal et « légal, » suivant la nouvelle expression de M. de Broglie, qui, repoussant toutes les finesses et inaccessible aux habiletés, dit loyalement ce qu'il croit indispensable pour assurer le règne de la légalité et le dit imperturbablement, toujours, sans ostentation, mais sans faiblesse. Il nous paraît que, dans les temps d'anarchie où nous sommes, le maréchal possède un mérite politique bien salutaire et bien puissant : le mérite de savoir d'où il vient, où il est, où il va. Or, sachant ainsi ce qu'il veut, il fait facilement comprendre sa volonté à la nation, qui, satisfaite d'entendre enfin un langage clair, de voir un homme qui marche droit devant lui, écoute volontiers cette voix et suit cet homme en toute confiance.

Quand la République baisse, le pays se relève; quand elle végète, la France prospère. On a tué la République ou du moins on l'a grièvement blessée; donc, nous pouvons vivre.

On lit dans la *Gazette de France :*

La république a été rejetée par 369 voix contre 333.

Les efforts réunis des républicains de toutes nuances et de toute origine n'ont pu triompher du bon sens d'une Assemblée trop française, malgré ses divisions, pour infliger au pays un gouvernement républicain.

La république du 4 septembre n'a pu obtenir un acte régulier d'existence. On lui a refusé son état civil. Elle reste ce qu'elle était une intrue : ou, comme le disait M. Thiers à Bordeaux, un *fait*, « rien qu'un *fait*. » Elle n'a pour elle ni le droit ni la légalité. Elle n'existe que par le titre seul, qu'on a eu la faiblesse et qu'on a l'inconséquence de ne pas supprimer.

On lit dans *Paris-Journal* :

C'est la modération qui doit être conseillée au gouvernement après sa victoire. Il ne doit pas plus traiter en ennemis et en suspects les députés du centre gauche tels que MM. Dufaure et Casimir Périer, qui acceptent le septennat et s'inclinent devant lui, que les députés de l'appel au peuple ou les royalistes qui respectent le vote du 20 novembre, tout en demeurant fidèles à leurs convictions et en réservant l'avenir.

Le parti conservateur retrouve ses forces dès qu'il se replace sur le terrain du 24 mai. S'en écarte-t-il, au contraire, il est perdu, il est frappé d'impuissance et condamné par ses divisions à la stérilité et à la mort. Donc il faut revenir au programme du 24 mai, qui n'exclut aucune des fractions du parti conservateur, et qui, au contraire, les appelle toutes.

L'article suivant du *Constitutionnel* est d'autant plus digne d'attention, que le *Constitutionnel* est connu par ses préférences bonapartistes :

Des témoignages d'admiration ont suluë le discours de M. de Broglie. Nous serions tentés d'y ajouter. Ce discours est le sujet de toutes les conversations. On accordait beaucoup à M. de Broglie; les plus enclins à le surfaire s'aperçoivent qu'ils le connaissaient mal.

Cette fois, il s'est révélé tout entier, plus qu'orateur disert, plus que politique habile et souple; il s'est révélé penseur, écrivain, homme d'Etat hors de pair.

Il est de race, du reste. Quelle belle ascendance! Necker, madame de Stael, M. le duc de Broglie. Et un nom qu'il ne faut pas oublier, celui de madame de Broglie la mère, morte jeune, presque inconnue du public, et peut-être la femme la plus éminente de ce siècle.

Dans le discours de M. de Broglie, si ample, si divers et si serré, il y a la substance d'un livre. C'est presque un coup-d'œil définitif sur l'histoire et la philosophie de nos révolutions. Là où l'orateur a été le plus fièrement démonstratif c'est quand il a fait voir qu'il y a autant de républiques que de têtes républicaines. Tous les maux dont, à tort ou à raison, plus à raison qu'à tort, le terme de République fait soudain apparaître la perspective, sont dénoncés par cette considération qu'on ne saurait jamais assez répéter, assez rendre populaire et banale.

Analysons :

Avec la monarchie, selon qu'elle adopterait les lys, l'aigle ou le coq, on aurait plus ou moins de liberté politique, voilà tout; c'est l'extrême du danger et du mal auquel on est exposé. Les formes diffèrent; on peut être contrarié et chagriné dans ses goûts et dans ses préférences; on ne serait frappé ni menacé dans ses intérêts essentiels, dans les fruits de son travail, dans les droits de sa conscience, dans la sécurité de sa personne.

On aménagerait, on meublerait la maison de telle ou telle manière; mais la maison subsisterait et resterait sur ses fondements. La République, elle, commence par la démolir et ne la rebâtit point; elle vous jette sur le pavé, si non sous les pavés. Ce n'est pas que les plans et les devis lui manquent: il y a le projet Casimir Périer, le projet Gambetta, le projet Louis Blanc, le projet Vermesch, etc., autant de projets assurément qu'en fit naître le nouvel opéra. Qu'adviendra-t-il de nous, pauvres hères, déposés dans la rue ou à Mazas, avant qu'on soit tombé d'accord sur le projet à adopter, sur l'emplacement et les matériaux. Sans compter que les conceptions architecturales de beaucoup de ces louables artistes gravitent autour du Mont-de-Piété ou de la Morgue!

Le mot de République est vague; sa signification terriblement élastique, va de doctrines raisonnables et inoffensives jusqu'aux plus monstrueuses utopies, des Girondins jusqu'à Marat, de M. Grévy jusqu'à Raoul Rigault.

Il est, en outre, dans le tempérament des républicains d'être agités d'une sorte de danse de Saint-Guy, ou de *delirium tremens*, qui ne leur permet pas de rester en repos, ni d'y laisser les autres. Ils ne cherchent qu'à renchérir les uns sur les autres; l'excès est leur pôle, et le pire est le but du progrès tel qu'ils le conçoivent.

De toutes ces républiques, diverses d'essence, uniformes de nom, laquelle sortirait de l'urne, si notre main osait affronter cette formidable loterie? Et cette République, que nous nous serions donnée dans un moment d'abandon de nous-mêmes, d'abois et de détresse de cœur, la garderions-nous?

Une fois que nous serions embarqués dans ce train, plus d'aiguilleurs, plus de disques, plus de poteaux. Il nous faudrait filer à toute vapeur vers la station de l'inconnu et, si nous ne déraillions, tomber dans les bras d'un chef de gare qui pourrait être M. Pyat, M. Blanqui, M. Régère!

92, 1848, le 4 septembre l'attestent avec une éloquence uniforme et lugubre. On va de Vergniaud et de Roland à Babœuf; on va de Lamartine à Flottes; on va du général Trochu à Delescluze; et cela invariablement. Les extrêmes poussent et prévalent toujours. *Violenti rapiunt illud*, aux violents la victoire!

Autrement, quelle intelligence n'accepterait avec joie la République, quel intérêt ne s'abriterait avec confiance sous la République, si elle était faite pour rester en des mains modérées, honnêtes et loyales! Quelle conception de gouvernement est plus simple, plus rationnelle, plus logique, plus digne d'un peuple mûr, jaloux d'être libre, jaloux de gérer lui-même ses affaires!

Mais cette saine et honorable République, c'est à à peine s'il nous a été donné de l'entrevoir quelques semaines; et toujours elle a été le prélude d'odieuses et répugnantes violences, prélude des guillotinades, prélude des journées de juin, prélude de la Commune!

La République traîne au pied ce boulet de néfastes souvenirs; et c'est par ce boulet qu'elle est et sera longtemps encore boiteuse, estropiée, paralysée!

2° — *Journée du 24 juillet.*

On lit dans la *Patrie :*

Les vacances parlementaires sont une nécessité, et en les décrétant, l'Assemblée fera un acte de sagesse politique.

Mais s'il n'y a pas de doute sur ce point, il y a des réserves assez sérieuses à faire sur la question de la durée.

La prorogation est comme toutes les choses, même les plus opportunes et les meilleures; il convient de n'en point abuser. La date du 5 janvier indiquée par M. Malartre paraîtra à tout le monde bien lointaine; il ne faut pas que ces vacances prennent un autre caractère, et autorisent les adversaires de la Chambre à l'accuser de vouloir se perpétuer sans siéger et sans travailler.

Du reste, l'urgence de la prorogation seule est votée; la commission va préparer son rapport; elle fera sa proposition sur les dates à fixer, et la discussion pourra les modifier encore. On peut donc espérer que, tout en se donnant d'amples vacances bien méritées, tout en assurant aux esprits une large période d'apaisement, la Chambre n'abusera de rien, — pas même du repos.

Le *Pays* se sépare des députés bonapartistes sur la question de l'ajournement des lois constitutionnelles :

Il est fort intéressant de disputer sur les mérites respectifs de la République et de la Monarchie; il l'est encore plus de s'appliquer à faire triompher l'une ou l'autre de ces deux formes gouvernementales : mais le commerce et l'industrie, dont tout le monde sait la situation, ne vivent pas de ces disputes et de ces luttes; ils gagneront à la prorogation quelques mois moins troublés, et, avec l'habitude que nous avons prise, depuis le 4 Septembre, de vivre au jour le jour, c'est pour l'industrie et le commerce un bienfait inespéré que cette trêve.

Nous comprenons donc la pensée qui a guidé le gouvernement, et, dans ces conditions, nous n'avons pas le courage de le juger avec autant de sévérité que le font les républicains.

Informations

On lit dans la *Patrie :*

Les résultats de la séance du 23 juillet n'ont été connus officiellement qu'assez tard, dans la soirée, à Paris. Dans l'intervalle, un journal, — de bonne foi, nous aimons à le croire, et qui avait pris sans doute ses désirs aveugles pour la réalité — un journal avait publié un résultat tout contraire; la majorité opposée à la proposition Casimir Périer s'était transformée, dans ses colonnes, en majorité favorable à cette proposition, et pendant quelque temps, sur le boulevard, on crut à la proclamation définitive de la République par la Chambre.

Nous laissons à penser ce qui en advint pour les spéculateurs qui engagèrent des opérations financières sur la foi de la nouvelle répandue par le journal en question. Ce que nous pouvons assurer pour en avoir été témoins, c'est l'effet que cette nouvelle erronée a produit dans certains quartiers populeux de Paris. Les promenades de soi-disant travailleurs réunis par bandes, les conciliabules dans les carrefours et les cris de : « Vive la République ! » dans les cabarets, ont signalé particulièrement la soirée, et accueilli le bruit de la reconnaissance de la République.

On ne peut que regretter, quand on voit de pareilles démonstrations d'où aurait pu naître un trouble sérieux pour l'ordre public, l'empressement que mettent les journaux à propager souvent certaines nouvelles à sensation, sans les vérifier suffisamment, surtout sans chercher à se rendre compte de l'effet désastreux qu'elles peuvent produire sur l'esprit de la foule.

On affirme que, à la suite de la séance, un revirement complet s'est opéré dans les idées de l'extrême gauche. La fraction la plus radicale du parti, tenue en bride depuis quelques mois et forcée de passer sous les fourches caudines du centre gauche, a repris toute son influence, toute son énergie, et l'on ne tardera pas à s'en apercevoir à l'impulsion toute révolutionnaire qu'elle va imprimer au parti républicain.

C'est ainsi qu'il a été décidé dans les conciliabules tenus dans la soirée, que les journaux du parti devaient faire feu avec ensemble contre l'Assemblée nationale; que des dépêches ont été envoyées dans les départements pour provoquer un immense pétitionnement dissolutionniste.

Nous ajoutons que les résultats de la journée ont porté un coup terrible à l'influence de M. Gambetta, qui, malgré les obsessions de ses amis avait cru devoir prendre sous son égide la proposition Périer, et qui, sauf de rares dissidents, a entraîné tout le parti dans cette voie, contraire à tous ses principes.

D'ailleurs, au cours de la séance et au moment même du vote, une altercation des plus vives a eu lieu entre M. Gambetta et M. Louis Blanc, qu'il essayait de convertir à ses doctrines. Repoussé avec perte, l'ex-dictateur s'est écrié assez haut pour qu'on l'entendit : « Décidément, il n'y a pas moyen de faire de la politique avec ces gens-là ! »

On a même prononcé contre l'Assemblée actuelle des paroles tellement graves, tellement violentes, que nous n'osons pas les reproduire ici.

Les voisins de M. Gambetta savent ce que nous voulons dire.

Quant à M. Thiers, il a été atterré un moment de l'issue du vote sur la proposition de dissolution. Dans la matinée, il n'en augurait rien de bon, mais ayant appris que les bonapartistes voteraient la proposition Maleville, il s'était repris à espérer. Le vote donc confondit ses espérances. Néanmoins, il ne tarda pas à reprendre courage, et comme ses amis paraissaient plus préoccupés que lui : « Ne vous inquiétez pas, dit-il, cette Assemblée est frappée au cœur. »

Voici des chiffres qui vont permettre d'apprécier le peu de confiance qu'inspire la République de M. Thiers et de ses alliés.

On jugera aussi de l'influence heureuse exercée par un gouvernement conservateur sur les fonds publics.

Le 23 mai 1873, veille de la chute de M. Thiers, la Rente 5 0/0 était à..... 86 85

Le 22 novembre, après la prorogation des pouvoirs du maréchal, le 5 0/0 était monté à..... 92 50

Le 15 mai dernier, jour de la présentation de la proposition Périer en faveur de la République, le 5 0/0 était à..... 94 47

Le 25 juillet, après le vote qui repousse la République, le 5 0/0 est monté à... 99 50.

On télégraphie de Bayonne :

» Des dépêches de la côte annoncent le » débarquement heureux pour les carlistes de » douze nouveaux canons et 200 caisses de » munitions.

» Depuis le manifeste royal, de nombreuses » et journalières défections ont lieu dans » l'armée républicaine. »

Chronique locale

et méridionale.

Dans le scrutin sur l'urgence de la proposition de M. Malartre, relative à la prorogation de l'Assemblée jusqu'au 5 janvier prochain, les votes des députés du Lot, se sont répartis ainsi qu'il suit :

Pour l'urgence : MM. de Lamberterie, Limayrac et Pagès-Duport.

Contre : MM. le comte Murat et de Valon.

Nous lisons dans l'*Echo du Quercy* :

Les membres du Comité d'organisation de la loterie en faveur des victimes de la grêle, ont eu l'heureuse pensée de s'adresser à Madame la Maréchale de Mac-Mahon, pour la prier de s'associer à cette œuvre de charité.

Cet appel a été entendu, et nous sommes heureux de reproduire la lettre suivante par laquelle Madame la Maréchale a bien voulu annoncer à M. de Lamberterie, un de nos députés, qu'elle nous réservait un lot pour notre Loterie.

Versailles, le 21 juillet 1874.

Monsieur,

« J'ai pris note de la demande que vous avez bien voulu me transmettre de la part du Comité de secours, organisé à Figeac, en faveur des victimes de la grêle.

» J'enverrai un lot de Sèvres et je suis très-heureuse de donner ainsi un témoignage d'intérêt à une population si éprouvée.

» Recevez, monsieur, mes compliments empressés.

» *Signé :* Maréchale DE MAC-MAHON. »

Un tel témoignage de sympathie honore celle qui le donne et la population à laquelle il s'adresse, et nous sommes certains qu'il assurera le succès de cette grande loterie.

Bien que Messieurs les membres de la députation du Lot aient déjà versé leur offrande entre les mains des membres du comité de Cahors, ils ont bien voulu cependant répondre à l'appel de la commission de Figeac et lui adresser un lot collectif.

M. le général de Colomb vient aussi de répondre à la commission qu'il était heureux de s'associer à son œuvre, et nous sommes autorisés à annoncer un don de sa part.

Les habitants de Figeac n'avaient pas besoin de cet exemple pour exciter leur générosité. Nous connaissons tous leur charité instinctive, mais ces preuves d'intérêt venues de haut ne feront qu'augmenter leur empressement à aider l'œuvre de la commission.

Par décision du 24 juin 1874, ont été nommées :

Mme Vic, institutrice communale de 2e classe, à Latronquière.

Mme Bouygues, institutrice communale de 2e classe, à Camboulit.

Mlle Pompidou, institutrice communale de 2e classe, à Bannes.

ÉCOLE NORMALE.

Jeudi, 16 juillet, a eu lieu l'examen des candidats à l'école normale de Montauban. Vingt s'étaient fait inscrire; dix-neuf se sont présentés et ont subi les épreuves écrites. Sept ont été admis aux épreuves orales. Cinq, enfin, les jeunes Brouqui, Calmon, Souladié, Brunet et Caussanel ont rempli les conditions règlementaires d'admissibilité.

BACCALAURÉAT.

Par suite des réclamations qui lui ont été adressées, M. le ministre a décidé, le 17 de ce mois, que l'arrêté du 14 juillet courant, relatif aux auteurs grecs adoptés pour les épreuves du baccalauréat ès-lettres, ne recevrait son exécution qu'à partir du 1er août 1875 seulement.

Le doyen de la Faculté,

Signé : DELAVIGNE.

Les examens pour l'école d'arts et métiers d'Aix, ont eu lieu ces jours derniers à Cahors.

Sur cinq candidats, trois ont été déclarés admissibles, dans l'ordre suivant, aux épreuves définitives devant la commission régionale à Agen.

1er Girard, de Puy-l'Evêque,
2e Gagnayre, de Figeac.
3e Cros, de Cahors.

La distribution solennelle des prix, de l'Institution Valette, aura lieu le samedi 1er août, à 2 heures précises, dans la cour de l'établissement.

Emplois de Sous-Lieutenants auxiliaires dans la réserve de l'armée active et d'officiers dans l'armée territoriale.

Aux termes de l'article 41 de la loi du 24 juillet 1873, les anciens officiers de la garde mobile, classés actuellement dans la réserve de l'armée active, peuvent, après avoir satisfait à un examen, obtenir un brevet de sous-lieutenant dans ladite réserve à titre auxiliaire.

D'après le même article, les anciens officiers sous-officiers et soldats de la garde mobile et des corps mobilisés, non classés dans la réserve peuvent aux mêmes conditions, être admis dans les cadres de l'armée territoriale.

En outre, l'article 31 de la même loi dispose que les anciens sous-officiers de la réserve, passant dans l'armée territoriale, peuvent après examen être promus sous-lieutenants dans cette armée.

Conformément à ces deux articles, M. le Ministre de la guerre vient de charger M. le Général commandant le 17e corps d'armée et la 12e division militaire, de prendre des dispositions préparatoires pour dresser des listes d'admissibilité, et de former, à cet effet, des commissions devant lesquelles les candidats aux grades inférieurs devront subir des examens, dont le programme est déterminé.

Quant aux pétitionnaires, qui demanderont des emplois d'officiers supérieurs, ils devront présenter de sérieux antécédants militaires, ils ne seront pas astreints à un examen proprement dit, mais les commissions auront à émettre sur chacun d'eux, d'après les renseignements recueillis par leurs présidents, un avis sur leur aptitude physique, leurs connaissances militaires et leur conduite pendant la guerre.

Les officiers démissionnaires seront dispensés des examens, lorsqu'ils justifieront avoir servi pendant deux ans comme officiers dans l'armée active.

Les personnes qui désireront concourir dans le département, à la formation des cadres désignés ci-dessus, devront adresser leurs demandes à M. le général commandant la subdivision du Lot, à Agen. Ces demandes devront faire connaître, en caractères très-lisibles, le nom et l'adresse du postulant, l'indication du grade sollicité et les titres du candidat à cette faveur.

Les intéressés pourront prendre connaissance des programmes d'examen dans le *Journal officiel*. dans le *Journal militaire officiel* et dans le *Recueil des actes administratifs* de la préfecture du Lot, où ils vont être publiés.

Les épreuves théoriques et pratiques ne commenceront que le 15 octobre prochain. Les candidats seront convoqués en temps utile.

On lit dans le *Courrier* du 27 juillet :

La foudre a mis le feu, le 18 du courant, à la ferme de Viers, commune de Corrèze.

Les deux fils du fermier et un domestique surpris dans leur sommeil ont été brûlés vifs.

Vingt bêtes à cornes et 150 moutons sont devenus la proie des flammes.

La fermière, Mme Genestine, en voyant la mort certaine de ses enfants est tombée sur le parquet, lorsqu'on a voulu lui porter secours, on n'a pu relever qu'un cadavre.

Les pertes matérielles dépassent 15,000 fr. Il n'y a presque pas d'assurance.

On nous signale un cas de longévité :

Anna Perrier, du village de Martel, est née le 7 mars 1773. Elle a donc 101 ans passés. Mariée civilement en 1790, à l'âge de 16 ans, elle a eu 16 enfants, dont 5 sont encore vivants. En 1840, elle s'est remariée à l'église cette fois, et tous ses enfants, petits-enfants, ont assisté à la fête qui fut donnée à cette occasion.

Elle se lève tous les jours à 5 heures, fait ses 3,000 mètres (aller et retour pour aller entendre la messe, et voit très bien sans lunettes ; c'est elle qui enfile les aiguilles pour sa fille aînée, qui coud quelquefois.

Elle est gaie, cause beaucoup et raisonne bien. Sa démarche est très solide, et son appétit parfait; elle est petite de taille, et a été blonde.

Nous lisons dans le *Progrès de Villeneuve :*

Il ne se porte au marché que du blé nouveau. Les ventes d'hier samedi se sont toutes faites au prix de 22. fr.

Les orages fréquents que nous subissons donnent l'occasion de constater l'ignorance de certaines gens sur ces phénomènes atmosphériques. Que les éclairs soient d'une aveuglante intensité ; que les roulements de tonnerre grondent sur nos têtes avec un fracas retentissant, tout cela ne veut pas dire que le péril soit imminent.

Faut-il apprendre, dit le *Temps*, aux déshérités de la science, que ni l'intensité de l'éclair ni le bruit du tonnerre ne préjugent la proximité de l'orage ? Il y a un moyen bien simple de calculer l'éloignement des nuages électriques et qu'enseignent les petits traités de physique élémentaire. Il suffit de compter le nombre de secondes qui séparent l'apparition de l'éclair de l'explosion de la foudre et multiplier ensuite le total obtenu par le chiffre de 340. S'il y a, par exemple, 15 secondes d'intervalle entre les deux phénomènes, on peut affirmer que l'orage est à une distance d'environ 5,400 mètres, c'est-à-dire à plus d'une lieue.

Ce calcul s'explique aisément. La vitesse de la lumière peut-être considérée comme instantanée, tandis que le son met une seconde à parcourir 340 mètres. Les derniers orages qui ont éclaté sur Paris, étaient à une distance d'au moins cinq ou six lieues. Il n'y avait donc pas péril en la demeure.

Les chenilles font cet été de très grands ravages. On nous signale des bois complètement dévorés. Cent hectares de chênes, dans la forêt de Landerroua, canton de Pellegrue, sont complètement dépouillés de feuilles, comme en décembre.

En ce moment où les insectes nuisibles, et principalement les chenilles, font de grands ravages dans les potagers, nous croyons rendre service à nos lecteurs qui ont des jardins en leur recommandant d'arroser leurs légumes avec de l'eau dans laquelle aura bouilli du genêt. Ce procédé d'un emploi facile et peu coûteux, a donné d'excellents résultats à un maraîcher de notre connaissance qui tient à n'être pas le seul à profiter de sa découverte.

On arrosera ces légumes matin et soir, soit avec un arrosoir ordinaire pourvu de sa pomme, soit avec une pompe à main, et on continuera ce traitement tant que dureront les chaleurs.

Pour les arbres fruitiers, il s'agit d'imbiber un chiffon dans du soufre, de le mettre au bout d'un bâton, d'y mettre le feu et de le promener sous l'arbre. Dans cinq minutes il ne restera plus une seule chenille sur l'arbre. Il faudra les écraser ou les donner en pâture aux poules qui en sont très friandes.

On écrit de Tarascon au *Messager du Midi* :

« De partout j'entends dire, et par les hommes les plus autorisés, que beaucoup de vignes considérées comme mortes revenaient à la vie dans notre arrondissement. J'ai hésité longtemps à vous donner avis de ce fait, que j'ai constaté moi-même sur plusieurs points. Cependant, pourquoi, de peur de se tromper, se taire et ne pas chercher à calmer les trop justes appréhensions du public agricole ?

» Deux causes peuvent avoir contribué à l'amélioration de nos vignes : la fraîcheur de ces derniers mois ou l'émigration partielle du phylloxera. La fraîcheur du sol disparaissant de jour en jour, nous serons bientôt éclairés sur cette influence possible ; mais si les vignes continuent à végéter en juillet et août, ne faudra-t-il pas croire à un commencement d'émigration ?

» L'émigration !... Il n'y aurait dans ce fait rien d'anormal. Si on peut citer le puceron lanigère comme s'étant maintenu chez nous, l'histoire entomologique nous offre mille exemples d'insectes ayant disparu ; qu'est-il besoin de rappeler la larve du colza, l'insecte qui dévorait l'olivier, la galéruque de l'orme ?

» Prenons un exemple plus rapproché de nous. Qu'est devenue cette larve verte qui, en 1865 et 1866, dévasta nos luzernes ? Je vous écrivais, dès 1869, que nous ne l'avions plus revue, et en 1870, une note de M. Henri Marès nous la faisait retrouver, sous le nom de *phythonomus suspiciosa*, en plein Languedoc.

» Mais je ne veux pas m'étendre plus longuement sur ce sujet, attendu que j'ignore s'il faut attribuer la reprise de nos quelques vignes à la fraîcheur ou à l'émigration partielle de l'insecte.

Je tiens seulement à constater les faits ci-dessus, sauf à les corroborer ou à les détruire moi-même très-prochainement.

Théâtre de Cahors.

Spectacle du Jeudi 30 juillet 1874.

Le Bigame ou les deux noces de Boisjoli. Grande comédie nouvelle, en 3 actes, par M. A. Duru.

Le lézard des théâtres. Chansonnette comique, par M. Tony-Laurent.

Le tyran domestique. Vaudeville en 1 acte, par MM. Bayard et Mélesville.

Pour la chronique locale, A. Laytou.

Dernières nouvelles

Paris, 26 juillet, 11 h. 50, soir.

Bayonne, 26. — Le village d'Azagra, en Navarre, a été écrasé, le 22 juillet, par un éboulement de rochers. Deux cents cadavres ont déjà été retrouvés sous les décombres.

Une poudrière carliste a sauté, le 23, dans l'église de Riza. Trente personnes ont été tuées.

Le *Soir* dit qu'une enquête faite dans les Basses-Pyrénées a constaté que les autorités françaises n'ont pas cessé de faire leur devoir sur la frontière. Les transports d'armes aux carlistes se font par les eaux neutres de la Bidassoa, sans toucher au territoire français.

Paris, 27 juillet, 5 h. 10, matin.

Les rapports sommaires des deux commissions sur les propositions de dissolution sont prêts; on s'attend à leur lecture dans la séance de l'Assemblée d'aujourd'hui.

Versailles, 27 juillet.

L'opposition républicaine tente un effort désespéré, qui prouve ses sentiments réels pour l'opinion publique et pour le calme des esprits. Elle veut revenir sur le vote qui a rejeté la dissolution de l'Assemblée.

La proposition de dissolution ayant été renvoyée suivant l'usage à la commission d'initiative parlementaire, après le rejet de l'urgence, on ne pensait pas que le rapport de cette commission fût présenté avant la fin de l'année. Mais voilà que l'opposition républicaine, se trouvant par hasard avoir la majorité dans la commission d'initiative, a fait voter et rédiger le rapport en un tour de main, et que tout le monde s'attend aujourd'hui à ce que la question vienne à l'ordre du jour, sous la forme de prise ou de non-prise en considération de la proposition.

La foule est très-grande à Versailles. Cet esclandre a jeté une vive inquiétude, parce que, suivant leur habitude, un grand nombre de conservateurs sont déjà partis de la salle des séances pour les ombrages de leurs départements. Il en est toujours ainsi. Tandis que les députés républicains restent invariablement à leur poste pour profiter de quelque bonne occasion, leurs adversaires abandonnent la lutte dès qu'ils ont un avantage. Ces derniers se figurent que tout est gagné, quand au contraire ils exposent le Pays à des surprises par leurs absences inqualifiables.

Il a fallu, dans la journée d'hier, télégraphier dans toutes les parties de la France pour faire revenir une centaine de députés.

Nous allons voir si l'arrivée de ces imprudents conservateurs ne dépistera pas MM. les républicains, et ne leur fera pas adopter une autre tactique.

Versailles, 27 juillet soir.

Tous les bancs sont garnis, chacun est à son poste.

M. Giraud, au nom de la minorité de la dernière commission d'initiative parlementaire demande le dépôt des rapports sur la dissolution proposée une première fois par M. Raoul Duval, et une seconde fois par M. Léon de Malleville et un grand nombre de ses amis. Il faut calmer, s'écrie-t-il, l'inquiétude publique.

M. Max Richard, rapporteur de la proposition de M. Raoul Duval, se déclare très-désireux de déposer son travail; mais il doit le remanier, à cause de trois modifications demandées par la commission. Il ne croit pas pouvoir faire le dépôt aujourd'hui, les modifications qu'il a faites n'ayant pas été approuvées.

Plusieurs voix : Réunissez vous de suite.

M. Humbert, après quelques récriminations, dit qu'il est prêt à lire son rapport.

Plusieurs voix : Lisez, lisez.

La lecture est décidée par l'Assemblée.

M. Humbert lit le rapport, qui conclut à la prise en considération de la proposition de M. Léon de Malleville.

Ce travail mentionne les diverses opinions émises au sein de la commission. La plus importante de ces opinions est celle-ci : En votant la dissolution, on aurait coup sur coup et presque immédiatement les élections législatives et les élections pour les conseils généraux, ce qui jetterait le trouble dans le pays tout entier.

M. Fournier, demande que les deux propositions de dissolution soient jointes. Il insiste pour que le dépôt du rapport de M. Max-Richard, ait lieu aujourd'hui. (Opposition à gauche. (On voudrait, paraît-il, gagner du temps.)

M. Max-Richard, dit que si la commission veut se réunir et entendre le rapport, il le déposera.

M. Picard, se plaint de la pression que l'on exerce sur les commissions.

M. de Lorgeril, vous avez septembrisé.

M. le président Martel, lit le règlement, et prouve à M. Picard qu'on a le droit de demander son rapport à M. Max-Richard. Il ajoute que M. Max-Richard, fera ce dépôt demain.

M. d'Haussonville, propose que la question de dissolution soit discutée mercredi. Cette question inquiète le commerce et l'industrie. Il fait remarquer que la rente française a marqué par une baisse de un franc la nouvelle que la gauche revenait à la charge pour provoquer la dissolution de l'Assemblée.

M. Depeyre exprime le vœu que M. Max Richard procède, dans la prochaine séance, à la lecture de son rapport. Il y a là une question de convenance. Puisque deux propositions sont présentées, il est convenable de les traiter dans un seul et même débat.

M. de Dampierre prie la commission, qui a nommé M. Max Richard rapporteur, de se réunir immédiatement.

L'Assemblée décide que les deux propositions et les deux rapports seront discutés mercredi.

Cette séance est des plus édifiantes. Elle montre combien on désire, d'un certain côté, tenir l'opinion en éveil et dans l'agitation.

Dépêches Télégraphiques

Service spécial du *Journal du Lot*.

Versailles, 28 juillet 2 h. 50 soir

Les bureaux viennent de nommer une commission chargée d'examiner la proposition de M. Malartre relative à la prorogation de l'Assemblée. Tous les membres conservateurs étaient présents; l'opposition a obtenu seulement quatre nominations sur quinze.

Bourse de Paris.

Paris, 28 juillet 1874.

Rente 3 p. %	62,50
— 4 1/2 p. %	89,50
— 5 p. %	98,95

Variétés

LE PAPE JEAN XXII ET LA POLOGNE

ÉTUDE HISTORIQUE DU XVIe SIÈCLE.

Nous venons de recevoir le Bulletin de la Société des Etudes du Lot. Il est des plus intéressants. Nous en extrayons avec l'autorisation de l'auteur un travail important sur les relations de Jean XXII avec la Pologne.

Je me propose, Messieurs, de vous entretenir des relations du pape Jean XXII avec la Pologne. Elles sont peu connues, mais n'en font pas moins beaucoup d'honneur à votre illustre compatriote; car elles prouvent que Jacques Deuse, une fois monté sur le trône pontifical, embrassait de cette hauteur toute la chrétienté, redressait partout les torts, semait partout sa parole évangélique, et par ses sages exhortations apaisait les discordes de tous les peuples chrétiens.

C'est à cet illustre pontife que revient l'honneur d'avoir rétabli la dignité royale en Pologne en faveur d'un prince de l'antique famille de Piast, nommé Ladislas le Bref, duc de Lenziça. Ce Ladislas avait cette singulière ressemblance avec le pape cadurcien, son protecteur, qu'avec une petite taille il avait une grande vigueur d'esprit et de caractère, de manière que l'on pouvait dire aussi de lui ce que l'on disait de Jean XXII lui-même, qu'il était petit de corps, mais grand d'esprit.

§ Ier.

Pour raconter convenablement l'histoire du rétablissement définitif de la dignité royale en Pologne par la puissante intervention de Jean XXII, il faut dire d'abord quelques mots sur les événements qui amenèrent la suppression de cette dignité dans ce pays.

Le premier qui porta le titre de roi de Pologne était un certain Boleslas, surnommé le Grand ou le vaillant, en slave *Chrabry*, qui était un descendant direct de Piast, auteur de la première race des monarques polonais. Ce Boleslas gouvernait la Pologne vers l'année 1000 après J.-C. Les historiens allemands prétendent que c'était à l'Empereur d'Allemagne, Othon III, qu'il devait ce titre. Les chroniqueurs polonais soutiennent, au contraire, que ce prince guerrier se couronna lui-même roi, après avoir conquis tous les pays slaves, depuis les rives de l'Elbe jusqu'à celles du Dnieper, et depuis la mer Baltique jusqu'aux pieds des Carpathes. Quoiqu'il en soit, ce monarque que l'on pourrait appeler le Napoléon des Slaves, jouit tranquillement de ce titre ainsi que son fils Micislas surnommé le Fainéant, qui perdit presque toutes les conquêtes de son père, et qui ne laissa en mourant à son fils Casimir que la Pologne proprement dite, c'est-à-dire toute la plaine qui s'étend depuis l'Oder jusqu'à la Vistule. C'est ce même Casimir qui, exilé de la Pologne dans sa jeunesse, avec sa mère Rixa, rentra en Pologne en 1056. Le fils de ce Casimir, Boleslas II, voulut imiter l'exemple de son bisaïeul. Il tenta la conquête de la Russie méridionale et prit la ville de Kieff, capitale alors de tout ce pays. Mais, après avoir réussi au commencement, il fut obligé plus tard d'évacuer la plus grande partie des territoires conquis et de rentrer dans sa capitale de Cracovie.

Fatigué des reproches de l'évêque Stanislas Szczepanowski, il crut vengersa dignité offensée en le faisant assassiner pendant qu'il célébrait la sainte Messe dans un oratoire écarté. Cette action téméraire lui coûta la couronne. Excommunié par le célèbre Grégoire VII, il fut obligé de s'expatrier, et son frère nommé Ladislas Hermann prit les rênes du gouvernement au préjudice de son neveu, le jeune Micislas, fils du roi détrôné. Mais il n'obtint pas du Saint-Siége la permission de prendre le titre de roi, et gouverna le pays comme duc de la grande et de la petite Pologne. Son fils Boleslas III, Bouche torse, exerça aussi l'autorité au même titre, et rendit même le rétablissement de la dignité royale plus difficile encore, en partageant ses domaines en mourant entre ses quatre fils. Ce néfaste partage engendra une série de guerres civiles et amena pour la Pologne la perte de la Silésie, dont les ducs se séparèrent de la patrie commune en se mettant humblement sous la protection de la couronne impériale.

Bref, après deux cents ans de calamités et de guerres continuelles, les Polonais résolurent de choisir un roi qui put rassembler les membres dispersés de l'ancien royaume et en faire un corps puissant.

La première tentative faite dans ce sens ne réussit pas. Primislas, duc de Posen et de la Poméranie fut couronné roi à Gnesne, le 16 juin 1295, Mais ce prince ne régna pas longtemps, car, sept mois plus tard (le 6 février 1296), il fut assassiné traîtreusement dans la ville de Rogozno par les trois marquis de Brandebourg, de la maison d'Anhalt, ses ennemis personnels et ennemis invétérés de la nation polonaise. Frappés par ce coup inattendu, les Polonais remplacèrent le roi assassiné par un autre prince de la même famille, Ladislas Lokietek ou le Bref, fils de Casimir, duc de Cuyavie.

§ II

Ladislas le Bref en se mettant à la tête de la nation polonaise trouva des compétiteurs puissants dans Wenceslas, roi de Bohême, et dans Henri, duc de Glogau, duc de la Basse-Silésie.

Après plusieurs années de luttes et de combats, Ladislas le Bref, vaincu à plusieurs reprises, fut obligé de quitter la Pologne et de se retirer en Hongrie. Quelque temps après il se rendit à Rome où il trouva Boniface VIII aux prises avec Philippe le Bel, roi de France. Fort heureusement pour Ladislas, il apprit, en 1306, la mort de son compétiteur Wenceslas, et retourna en Pologne. Avec l'aide de ses partisans il chassa les Bohêmes du pays et reprit le pouvoir. Il ne put cependant songer au rétablissement de la dignité royale en Pologne qu'au moment où Jacques Deuse prenait possession du saint Siége.

Les historiens et les chroniqueurs slaves nous apprennent qu'en 1316, l'année même de l'élévation au trône pontifical de Jean XXII, les évêques polonais, conjointement avec le duc Ladislas, écrivirent une lettre au nouveau Pape, lettre dont le texte nous est conservé dans les chroniques et dans annalesles de la papauté.

Les prélats de Pologne priaient Jean XXII de vouloir bien rétablir dans ce pays la dignité royale en supprimant les effets de l'excomunication de son prédécesseur Grégoire VII. C'est après cette requête que le pape cadurcien autorisa Ladislas le Bref à prendre la couronne royale. Ce grand acte était de la part de Jean XXII une preuve évidente de sa bienveillance pour la nation polonaise en général et de sa sympathie en particulier pour le duc Ladislas, qu'il avait probablement connu pendant le voyage de ce prince à Rome et en Italie au commencement du XIVe siècle, alors que Jacques Deuse était le chancelier de Charles II d'Anjou, roi de Naples et de Sicile.

(La suite prochainement).

Marchés aux bestiaux de La Villette.

Paris, 27 juillet.

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES.
Bœufs.	2.808	2.544	1.34 à 1.70
Vaches.	993	725	1.00 à 1.60
Taureaux.	120	67	1.05 à 1.42
Veaux.	805	564	1.35 à 1.90
Moutons.	20.565	15.814	1.75 à 1.91
Porcs gras.	982	837	1.48 à 1.78

Vente calme dans toutes les espèces.

Avis au Public.

Le vendredi, 21 août prochain à 2 heures après-midi, il sera procédé, à Cahors, en l'hôtel de la Préfecture, par le Préfet du Lot, assisté du Conseil de Préfecture, en présence de l'Ingénieur en chef de la Navigation du Lot, à l'adjudication, au rabais et par voie de soumissions cachetées des travaux à exécuter pour l'amélioration du bief de Frontenac et pour la restauration et l'étanchement du barrage de St-Cirq-Lapopie.

Les travaux sont évalués à, SAVOIR :

Amélioration du bief de Frontenac, y compris une somme à valoir de 10,940 fr. 83 c. pour dépenses imprévues..... 127,000 fr.

Restauration et étanchement du barrage de St-Cirq-Lapopie, y compris une somme à valoir de 4,144 fr. 87 c. pour dépenses imprévues..... 30,000 fr.

Le cautionnement est fixé à...
pour les travaux de Frontenac.... 3,900 f.
pour les travaux de St-Cirq-Lapopie. 900 f.

Chaque entreprise fera l'objet d'une adjudication particulière et sera soumissionnée séparément.

Les projets des travaux sont déposés à la Préfecture (*Bureau des Travaux pubics*), où l'on pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 8 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir.

Avis important.

Nous faisons un dernier et pressant appel à nos abonnés en retard. Il importe, vu le nombre croissant des souscripteurs, que les abonnements nouveaux ou les renouvellements soient soldés **d'avance.**

La tenue des registres est ainsi simplifiée et l'on évite toute **irrégularité** de service.

Nous conseillons l'envoi d'un **bon sur la poste**, comme le moyen le plus sûr, et le plus rapide.

Le Directeur,
A. LAYTOU.

Annonces

—

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIERE

Vingt-sept ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites nausées, renvois, vomissements, même en grossesse constipation, diarrhée, dyssenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

N° 49,842 : Mme Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatus, spasmes et nausées. — N° 46,270 : M. Roberts, d'une consomption pulmonaire, avec toux et vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46,210 : M. le docteur médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46,218 : le colonel Watson, de la goutte névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18,744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N° 19,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Cure n° 62,913.

Valgorge (Ardèche), 19 octobre 1863,

La Revalescière est un remède que j'appellerai presque divin. Elle a fait un bien immense à notre bonne sœur Julie, atteinte depuis quatre ans d'une névralgie à la tête, qui la faisait souffrir cruellement et ne lui laissait presque aucun repos. Grâce à votre spécifique, elle est aujourd'hui guérie.

1 MONASSIER, curé.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière*, en boîtes des 4, 7 et 60 fr., rafraîchissent la bouche et l'estomac, enlèvent les nausées et vomissements, même en grossesse ou en mer, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. — La *Revalescière chocolatée*, en boîtes de 2 fr. 25 c,; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. *franco*. — Dépôt chez M. Vinel, pharmacienr à Cahors et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et Ce, 26, place Vendôme, Paris.

LE TOUR DU MONDE, *Nouveau journal des Voyages*. — Sommaire de la 707e livraison (25 juillet 1874. — TEXTE : Une aventure au Japon, par M. Eugène Collache. (1868-1869. Texte et dessins inédits. — Neuf DESSINS de J. Moynet et A. Marie.

Bureaux à la librairie HACHETTE, boulevard Saint-Germain, n° 79, à Paris.

LE

CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS

(Société anonyme au Capital de **3,000,000** de francs)

104, RUE DE RICHELIEU, A PARIS

EST EN MESURE DE LIVRER ACTUELLEMENT AU PUBLIC

LES

OBLIGATIONS COMMUNALES

ET

DÉPARTEMENTALES

de 300 Fr. 5 0/0

DU

CRÉDIT FONCIER DE ERANCE

(ÉMISSION DE 1872)

Au prix net de **275** francs

SANS COMMISSION

Intérêts **15** francs payables en janvier et en juillet. — Remboursement à **300** francs en cinquante ans. — Deux Tirages par an.

SÉCURITÉ

La loi du 6 juillet 1860 contient les articles suivants :

« La Société du Crédit Foncier de France est autorisée à prêter aux Communes et Départements « les sommes qu'ils auront obtenu la faculté d'em- « prunter. . . . . .

« En représentation des prêts, et jusqu'à con- « currence de leur montant, le Crédit Foncier est « autorisé à créer et à négocier des Obligations, en « se conformant aux règles établies au titre V de ses « statuts.

« Ces obligations jouiront de tous les droits et pri- « viléges attachés aux Obligations foncières ou « lettres de gage, par les lois et décrets concernant « le Crédit Foncier. . . . . .

« Les créances provenant des prêts faits aux Com- « munes et aux Départements sont affectées, *par* » *privilége*, au payement des Obligations crées en « représentation de ces prêts. »

REVENU

D'un revenu supérieur à 5 p. 100, les *Obligations Communales et Départementales* sont plus avantageuses au prix de 275 francs que les *obligations des grandes lignes de Chemins de fer français* qui viennent de hausser dans une proportion si sensible.

FACILITÉ DE NÉGOCIATION ET D'ENCAISSEMENT DES COUPONS

Il n'est pas de valeur plus commode, même pour des placements temporaires, que les *Obligations Communales et Départementales*. En effet :

1° Elles sont cotées au comptant et à terme à la Bourse de Paris et à toutes les Bourses de France.

2° La Banque de France prête sur ces titres jusqu'à 60 p. 100 de leur valeur.

3° Le coupon peut être touché, sans frais d'encaissement, chez tous les Trésoriers-payeurs généraux, chez tous les Receveurs particuliers des Finances et chez tous les agents du Crédit Foncier et du Crédit agricole.

CHANCES DE PLUS-VALUE

Avant la guerre, toutes les Obligations du Crédit Foncier avaient dépassé de beaucoup le taux de leur remboursement.

A mesure que les cours de la Rente s'élèvent, on voit les obligations Foncières se rapprocher de leurs anciens prix. Il est donc permis d'espérer une plus-value importante pour les *Obligations Communales et Départementales*.

ARBITRAGE INDIQUÉ

Il y a avantage, aux cours actuels des obligations des grandes lignes de Chemins de fer, à les échanger contre des *Obligations Communales et Départementales*.

Le *Crédit Général Français* fait cet échange au cours moyen, sans commission.

Adresser les demandes, avant le 15 août, au *Crédit Général Français*, 104, rue de Richelieu, à Paris, ou à ses Succursales : 5, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Lyon, et 29, cours de l'Intendance, à Bordeaux.

On peut verser les fonds dans toutes les Succursales de la Banque de France au compte du *Crédit Général Français*.

Sommaire des gravures que l'*Univers illustré* publie dans son numéro de cette semaine : Essai d'un pont en cordages construit devant la Malmaison; événements d'Espagne : la redoute St-Candide et le combat de Las Carreras, près de Bilbao; Tolosa, chef-lieu de la province de Guipuzcoa; monument élevé à Bilbao, à la mémoire des victimes de la guerre civile; salon de 1874 : *Charité*, tableau de M. Bouguereau; les curiosités du Jardin d'acclimatation : castors, orangs-outangs, éléphant de Sumatra, poulain issu d'un cheval et d'une mule; le mont Sinaï et l'île de Pharaon (deux gravures); un grand pardon en Bretagne. — Rébus, problème d'échecs.

Un numéro contenant la nomenclature complète des PRIMES offertes par l'*Univers illustré* sera envoyé gratuitement à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie.

Vals. — Sources : *Saint Jean, Précieuse, Désirée, Rigolette, Magdelaine, Dominique*. Les expéditions directes se font par caisses de 24 et 50 bouteilles, au prix de 15 et 30 fr. Il suffit d'écrire à la *Société générale des eaux minérales* à Vals (Ardèche). — Détail dans toutes les villes.

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 4 (25 JUILLET 1874).

Les éléments et les corps simples, par M. Ed. Grimaux. — Les Pyrénées par M. E. Trutat. — La phosphorescence du phosphore, par M. Joubert. — Bulletin des Sociétés savantes : sociétés astronomiques de Londres, d'encouragemet de Paris pour l'industrie nationale, des ingénieurs civils de Paris, de géographie et de biologie de Paris. — Bibliographie scientifique. — Manuel d'anatomie comparée, par M. Gegenbaur.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 4 (25 JUILLET 1874).

La semaine politique. — De la fondation d'une Académie pour la langue allemande, par M Du Bois-Reymond. — Pétrarque; ses triomphes et sa canzone sur la Gloire, par M. Tréverret. — Poésie scandinave : Henrik Ibsen, par Léo Quesuel. Exploration et mort de M. Dourneaux-Duperré dans le Sahara. — Notes et impression, par X***.

On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'Ecole de Médecine à Paris.)

Chaque journal : Paris, Six mois : 12 fr. — Un an : 20 fr. Départements, Six mois : 15 fr. — Un an : 25 fr.

Les deux journaux réunis : Paris, Six mois : 20 fr. — Un an 36 fr. — Départements, Six mois : 25 fr. — Un an : 42 fr.

Prix du numéro : 50 centimes.

On lit dans le *Courrier de Saône-et-Loire* :

Ma mère avait au sein une tumeur cancéreuse qui n'avait été qu'une petite glande durant 35 ans. Tout-à-coup elle grossit beaucoup, les ganglions de l'aisselle s'engorgèrent et il se forma une plaie large et profonde qui amena la fièvre. Ma mère (67 ans) ne voulut pas d'opération. Je désespérais, lorsque je sus que la mère de M. le curé de Lucy-Forques, (Seine-Inférieure) avait été guérie d'un cancer par le docteur Cabaret. Je conduisis ma malade au savant Docteur qui la guérit en 3 mois sans opération. Il y a deux ans déjà et ma mère se porte très-bien. Je crois remplir un *devoir* d'humanité en publiant cette cure *admirable* du docteur Cabaret, dont la maison de santé est rue de Longchamps, 6, Paris.

DÉVIGNE,
Vicaire de St-Pierre, à Châlon-sur-Saône.

Pour les extraits et articles non signés
Le propriétaire-gérant, A. Laytou·

A VENDRE une grande quantité de Tuiles creuses pour toiture. — S'adresser au bureau du *Journal du Lot*.

EAUX MINÉRALES DE MIERS.

Hôtel Carbois, à Alvignac

Par Gramat (Lot).

GARE DE ROCAMADOUR

OMNIBUS A TOUS LES TRAINS

L'efficacité des eaux de Miers, dont la réputation a été longtemps circonscrite, aux départements limitrophes, est aujourd'hui parfaitement établie.

L'hôtel **Carbois**, le premier que l'on trouve en arrivant de la gare de Rocamadour à Alvignac, jouit d'une réputation justement méritée.

Enfin à la modicité des prix se joint un avantage inappréciable qui rend peu dispendieux le séjour à Alvignac. Les voyageurs qui logent à l'hôtel Carbois, ont l'avantage d'avoir le médecin inspecteur des eaux dans l'hôtel même.

Pour retenir une ou plusieurs chambres, écrire à M. CARBOIS, à Alvignac, par Gramat (Lot).

Carrosserie 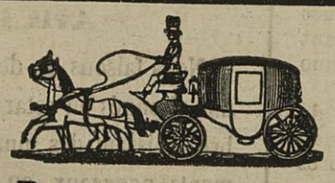 Sellerie

CARAYON

CARROSIER

Boulevard Sud, à Cahors,

Prévient sa nombreuse clientèle, qu'on trouvera dans son magasin, des Voitures à 4 roues, au prix de 480 francs, et avec capotage, 700 francs.

Phaëtons, capoté pouvant changer les sièges à volonté, 850 francs.

Harnais pour Voitures. — Bouclerie vernie, 90 francs ; bouclerie cuivre, 100 francs. — **Echange de Voitures.**

AVIS A MM. LES PROPRIÉTAIRES ET AUX COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER

(B. S. G. D. G.)

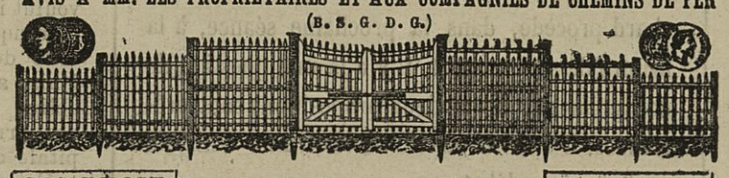

COMPTOIR A BORDEAUX Cours Napoléon, 132.

CLOTURES DE LA GIRONDE

EN TREILLAGE A LA MÉCANIQUE

USINE au port de la Souys LA BASTIDE-BORDEAUX

CE GENRE DE CLOTURE OFFRE LE DOUBLE AVANTAGE D'ÉCONOMIE ET DE DURÉE.

PRIX : *Depuis 40 c. le mètre courant à 1 fr. 15 c., suivant la hauteur.* ÉCRIRE *franco.*

Fils noirs et galvanisés pour vignes, etc.

au prix de fabrique.

S'adresser pour tous renseignements et achats, à M. Breil, marchand quincailler, boulevard Nord, seul représentant pour l'arrondissement de Cahors.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES

Mme LINON

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Eglise ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives; Feux d'artifices; Lanternes vénitiennes en tous genres.

A Vendre ou à Louer

GARNIE OU NON GARNIE

L'auberge dite de *Jean de Bru*, située rue du Lycée, à Cahors et tenue par Mme veuve LAFON (Hélène).

S'adresser pour traiter à ladite veuve LAFON, propriétaire de l'établissement.

Toutes facilités pour le paiement.

AVIS IMPORTANT

EAU DES FÉES

RECOLORATION des CHEVEUX et de la BARBE

Diplôme de merite à l'Exposition universelle de Vienne 1873. **10** *années de succès.*

Mme SARAH FÉLIX prévient sa nombreuse clientèle que prochainement la couleur bleue de ses flacons : **Eau des Fées,** sera changée en couleur ambrée. — La récompense unique qu'elle a obtenue à Vienne est un puissant argument contre la concurrence, et pour éviter les CONTREFAÇONS délayales et nuisibles, **Mme Sarah Félix** a cru devoir changer la couleur bleue de ses flacons, et les nouveaux, qui seront de couleur ambrée, porteront sa signature incrustée sur les deux côtés.

POMMADE DES FÉES RECOMMANDÉE

Paris, 43, r. Richer, et Parfs de l'univers

EN VENTE

Chez M. J.-D. Crayssac, libraire

Jean XXII et la Pologne

ETUDE HISTORIQUE DU XIVe SIÈCLE

par **M. J. MALINOWSKI,** professeur de langues vivantes au Lycée de Cahors.

Prix : 30 centimes